



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement
Commission de l'autonomie de la
personne et de la silver économie
Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

1 - Action sociale de proximité

Orientations stratégiques communes aux politiques sociales du Département

Rapport n° CD/2016/114

Service Chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Service(s) associé(s) :

F – Mission autonomie / H1 – Direction enfance et famille / G – Mission insertion et emploi

Résumé :

Face aux contraintes qui pèsent sur les Départements, notre politique sociale ne doit pas être pensée comme une charge ou une obligation, mais une opportunité de réponse aux besoins de la population et aux enjeux sociétaux plus globalement.

Les politiques sociales du Département recouvrent les domaines de l'enfance et de la famille, de l'insertion, de l'emploi et de la lutte contre de l'exclusion, de l'action sociale de proximité, de l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

La mise en œuvre de ces politiques mobilise plus de 1 700 agents pour un budget annuel de 533 millions d'euros.

Le présent rapport propose d'adopter les grandes orientations de cette politique pour l'année 2017.

Notre modèle social a vécu.

Collectivement, nous devons prendre conscience qu'il ne répond plus aux défis de la société : la lutte contre la précarité, l'allongement de la durée de vie, les phénomènes de radicalisation, l'éloignement de l'emploi.

Ce modèle social est dépassé :

- il ne suscite plus l'adhésion citoyenne
- il n'est plus adapté aux nouveaux enjeux,
- il ne reflète pas la dynamique des partenariats sur les territoires
- plus grave encore, il n'est plus financé.

Face à ce constat, il ne s'agit pas d'être pessimiste, mais ambitieux et volontariste dans la capacité que nous avons collectivement à y faire face.

Pour relever ces défis, les Départements incarnent, avec leurs partenaires, la volonté d'impulser ce renouveau politique, sociétal, partenarial et financier.

Pour développer des réponses efficaces, il faut dépasser le modèle actuel de conception des politiques sociales, en passant d'une logique de gestion de prestations à une valorisation des projets de vie de la personne.

Il s'agit de garantir à chacune et chacun, une place dans l'emploi, une place dans la société. Une place dans l'emploi parce que sans emploi, le lien social se délite, la confiance en soi se perd et l'exclusion devient une réalité.

Dans un contexte de difficultés sociales inédites, de massification des demandes sociales, de diversité des profils et des situations rencontrées, la solidarité de proximité, assurée par le Département auprès de tous les Bas-Rhinois, s'avère cruciale.

Cette logique vise à assurer un accompagnement personnalisé et global de la personne, en évitant les ruptures.

Cette vision ne doit toutefois pas se cantonner à une simple trajectoire institutionnelle : l'exécutif départemental souhaite renforcer les liens entre les multiples acteurs du champ social et médico-social, économique, sanitaire, culturel, éducatif, afin de développer de nouvelles coopérations et proposer des réponses nouvelles.

Il est proposé que le Département confirme ainsi son ambition :

- de rendre la personne acteur de son parcours, et de construire des réponses individuelles en fonction de son projet de vie, de ses potentiels et de ses besoins. Ces réponses doivent tenir compte de l'environnement global de la personne (économique, social, culturel, ...).
- d'accroître sa capacité de réponse aux situations individuelles complexes, en se dotant de dispositifs spécifiques et en renforçant les partenariats. La solidarité est l'affaire de tous. De nouveaux modes de coopération sont indispensables entre les différents partenaires pour répondre aux enjeux actuels et à venir.
- de développer des réponses territoriales, pour être au plus près des besoins et construire des réponses pragmatiques et pérennes, ce qui exige un changement d'approches et de pratiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de son président, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations concernant la mise en œuvre des politiques sociales telles que proposées dans le présent rapport.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY